

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 3 février 2026

**Sous la présidence de Mme Doris GOETZ, 1^{ère} Adjointe au
Maire**

Membres en fonction :	17
Membres présents :	13
Membres absents non-excuses	0
Membres absents excusés :	1
Membres absents avec pouvoir :	3

Conseillers présents : Mmes et MM. Doris GOETZ, Nicolas FORTMANN, Anne CRIQUI,
Philippe BROLY, Adjoints au Maire

Mmes et MM., Bernard STURNI, Patrick KAUFFMANN, Lucienne
SCHAUBENBURG-ZWINGER, Françoise ADLER, Alexandre
WAHNERT, Agnès TAUBENNEST, Thierry FOHRER, Gaëlle NOE
et Julien HAGUENAUER Conseillers municipaux

Absents ayant donné procuration : Sandra STRASSER procuration à Philippe BROLY, Cathy
LOYZANCE procuration à Doris GOETZ, Nicolas ESCHBACH
procuration à Françoise ADLER

Absents excusés : Denis HOMMEL

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séances : Lucienne SCHAUBENBURG-ZWINGER

POINT 2.3. : AFFAIRES GENERALES – acquisition de terrains agricoles

Dans le cadre de la réalisation d'une piste cyclable entre Herrlisheim et Gambenheim, pilotée
par la Communauté de Communes du Pays Rhénan, nous avons sollicité les propriétaires
des parcelles agricoles concernées par le projet.

Certains propriétaires ont répondu favorablement et sont disposés à nous céder la totalité de
leur parcelle au prix du terrain agricole habituellement pratiqué à savoir 60 € l'are.

En cas d'acquisition la commune s'engage à continuer à louer la parcelle à l'exploitant en
place tant que le projet de piste cyclable n'aboutit pas.

Il est proposé de procéder aux acquisitions uniquement des parcelles ayant fait l'objet d'un
accord pour une cession de la totalité de la parcelle par les propriétaires.

Les parcelles suivantes sont concernées :

- Section B n° 375 – superficie : 13,28 ares – montant d'acquisition : 796,80 €,
- Section B n° 380 – superficie : 4,86 ares – montant d'acquisition : 291,60 €,
- Section B n° 383 – superficie : 4,45 ares – montant d'acquisition : 267,00 €,

- Section B n° 812 – superficie : 14,30 ares – montant d'acquisition : 858,00 €,
 - Section B n° 813 – superficie : 8,20 ares – montant d'acquisition : 492,00 €,
- Soit un montant total d'acquisition hors frais de notaires de 2 705,40 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées en section B n° 375, 380, 383, 812 et 813 au prix de 60 € l'are,
- **AUTORISE** le Maire, respectivement le 1er Adjoint au Maire, à signer l'acte authentique à intervenir,
- **DIT** que cet acte sera établi en l'étude de Maître Valérie BIRY, notaire à WEYERSHEIM.

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.



POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 4 février 2026

Lucienne SCHAUBURG-ZWINGER
Secrétaire de séance

Doris GOETZ, 1^{ère} Adjointe au Maire
Pour le Maire empêché,
par application de l'article
L.2122-17 du CGCT